



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/WP/L.128
12 septembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
**Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme**
Quarante-neuvième session
Genève, 10-14 septembre 2007

**PROJET DE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN
À MOYEN TERME ET DU BUDGET-PROGRAMME SUR
SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 10 au 14 septembre 2007

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. Déclarations liminaires.....	2
II. Questions d'organisation.....	10

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation. Toute demande de modification à apporter aux déclarations doit être communiquée avant le **mercredi 19 septembre 2007** à la: Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8106, télécopieur: 022 917 0056, téléphone: 022 917 1437.

I. DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. La **Secrétaire générale adjointe par intérim de la CNUCED** a évoqué les résultats des débats de l'examen à mi-parcours et d'autres récents débats intergouvernementaux relatifs à la coopération technique de la CNUCED, plus spécifiquement au rôle de la CNUCED dans l'initiative d'Aide au commerce. À cet égard, elle a souligné que, conformément au consensus général, les ressources qui seraient affectées à l'aide au commerce garantiraient la fourniture d'une assistance par le biais d'organisations multilatérales. Le concept de «biens publics mondiaux» devait être appliqué à l'assistance liée au commerce en général et aux projets exécutés aux niveaux national et international. L'examen actuel de la coopération technique de la CNUCED était particulièrement important compte tenu des recommandations figurant dans le rapport du Groupe de personnalités. Ces recommandations visaient à améliorer la capacité de la CNUCED de fournir une assistance technique axée sur des programmes globaux thématiques bien définis, répondant aux préoccupations des donateurs et aux besoins des bénéficiaires. La Secrétaire générale adjointe par intérim a présenté les principales caractéristiques de la coopération technique de la CNUCED et ses tendances récentes. Les liens entre travaux d'analyse, délibérations intergouvernementales et initiatives concrètes visant à aider les pays en développement continuaient de constituer le principal atout et l'originalité de la coopération technique de la CNUCED. Les programmes d'assistance découlant de travaux de recherche étaient en hausse et avaient des résultats positifs, confirmés par plusieurs évaluations, telles que les évaluations des cours sur les grands problèmes économiques internationaux (par. 166 du Plan d'action de Bangkok), des cours sur les différends en matière d'investissement et la négociation d'accords d'investissement et du programme d'accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Un autre atout de la coopération technique de la CNUCED tenait à l'étendue de son champ d'action. Les données pour l'année 2006 sur les aspects financiers de cette coopération technique confirmaient que l'assistance de la CNUCED jouissait d'une forte demande, qu'elle était appréciée et qu'elle augmentait, le taux d'exécution ayant progressé de 16 % par rapport à l'année précédente pour atteindre un niveau record de 35 millions de dollars. Les activités avaient augmenté dans toutes les régions, et les pays les moins avancés (PMA) continuaient de représenter plus d'un tiers du taux total d'exécution de projets.

2. La structure complexe et morcelée des ressources constituait une source de préoccupation et une faiblesse, auxquelles il fallait remédier. La Secrétaire générale adjointe par intérim a mis en avant la proposition du secrétariat de regrouper les activités régionales et interrégionales en fonds d'affectation thématiques pluriannuels et pluridonateurs au sein de chaque division. Des plans annuels pour 2008 pourraient être établis par les divisions en fonction des domaines de travail thématiques. À partir de 2008, les donateurs auraient trois options: a) verser des contributions aux nouveaux fonds d'affectation spéciale thématiques; b) continuer de verser des contributions réservées aux différents fonds d'affectation spéciale; ou c) une combinaison des deux. Les activités nationales ne pouvant être intégrées dans des projets thématiques multidonateurs continueraient d'être exécutées par le biais de fonds d'affectation spéciale spécifiques. Concernant les incidences de la réforme à l'échelle du système visant à renforcer la cohérence et la recommandation 18 du rapport du Groupe de personnalités, elle a souligné les principaux obstacles et difficultés rencontrés par la CNUCED et les quatre mesures pratiques suggérées par le secrétariat à cet égard.

3. Sur le point 4 de l'ordre du jour, elle a noté que les évaluations encourageaient un apprentissage continu au sein de la CNUCED, renforçaient la crédibilité extérieure de l'institution, favorisaient une meilleure compréhension des activités de la CNUCED parmi ses membres et contribuaient aux fonctions de gouvernance et de supervision institutionnelles. La participation du Groupe de travail aux évaluations de la CNUCED, fondées sur le principe de l'indépendance, était particulièrement importante en ce qu'elle permettait à l'organisation de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires. Cette année, le programme des services consultatifs en matière d'investissement avait été évalué. La Secrétaire générale adjointe par intérim a remercié les membres de l'équipe d'évaluation externe de leur rapport, ainsi que le Gouvernement norvégien de son appui financier. Elle a noté que les discussions sur l'évaluation approfondie seraient suivies d'un rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues des évaluations des précédentes années, consacrées au programme d'accession à l'OMC et aux cours organisés au titre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok.

4. Elle a présenté un projet de plan d'évaluation pour la période 2008-2011. Aucune évaluation approfondie n'était proposée pour 2008, compte tenu de la lourde charge de travail des délégations en préparation de la douzième session de la Conférence et des probables révisions programmatiques et budgétaires qui découleraient de celle-ci. Le projet de plan

d'évaluation était donc le suivant: a) en 2009, une évaluation approfondie du programme relatif aux produits de base; b) en 2010, une évaluation approfondie du programme relatif à la contribution de la science et de la technologie au développement; et c) en 2011, une évaluation approfondie des programmes spéciaux de la CNUCED. Elle a invité le Groupe de travail à profiter de la présente session pour contribuer à la définition du programme d'évaluation de la CNUCED dans le souci commun de renforcer l'institution.

5. Le représentant du **Honduras**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a souligné l'importance que le Groupe de travail attachait à la stratégie de coopération technique de la CNUCED, dont la principale caractéristique était d'établir des interactions étroites entre les travaux de recherche et d'analyse, d'un côté, et la conception et l'exécution d'activités, de l'autre. La CNUCED était invitée à accroître le nombre de projets interrégionaux, en particulier sur la coopération Sud-Sud, et à renforcer son assistance aux PMA par le biais du Cadre intégré. Pour accroître l'efficacité et la cohérence de l'exécution des projets de coopération technique, le Groupe des 77 et la Chine soutenaient l'idée, énoncée dans le rapport du Groupe de personnalités (troisième partie du document TD/B/WP/195) d'instituer un certain nombre de fonds thématiques. Enfin, le Groupe soulignait l'importance d'intégrer les questions de commerce et de développement dans les plans nationaux. Dans le contexte de la réforme de l'ONU, le Groupe des 77 et la Chine étaient disposés à examiner plus avant la contribution de la CNUCED à l'initiative «Une ONU» et souhaitaient recevoir davantage d'informations de la part du secrétariat à cet égard. Ils se félicitaient des évaluations présentées au Groupe de travail, qui contribuaient à un examen utile des programmes de la CNUCED. Le représentant a noté que les évaluations renforçaient la crédibilité des programmes aux yeux des donateurs et, surtout, garantissaient l'utilité de ces programmes pour les bénéficiaires. Le Groupe des 77 et la Chine apportaient leur appui au processus d'évaluation.

6. Le représentant de la **République islamique d'Iran**, parlant au nom du **Groupe asiatique**, s'est associé à la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine, s'agissant en particulier d'objectifs mondiaux tels que les objectifs du Millénaire pour le développement. La CNUCED avait un rôle spécifique à jouer au sein du système des Nations Unies, en particulier dans le domaine de l'économie internationale. C'était le principal organisme du système pour le traitement intégré du commerce, du développement et des questions connexes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. Le représentant a souligné la

nécessité de mobiliser davantage de ressources pour le financement de l'assistance technique de la CNUCED. Le Groupe asiatique soutenait l'idée d'intégrer les questions de commerce et de développement dans les plans nationaux. Enfin, il souhaitait obtenir des informations sur la répartition des ressources provenant du programme ordinaire de l'ONU pour la coopération technique et du Compte pour le développement entre les activités de coopération technique de la CNUCED exécutées dans différentes régions. Le représentant s'est félicité du projet de plan d'évaluation pour la période 2008-2011. Il a pris note du rapport d'évaluation utile et instructif établi sur le programme relatif aux services consultatifs en matière d'investissement, dont des pays du Groupe asiatique avaient déjà bénéficié. Le Groupe serait heureux d'avoir davantage d'informations sur l'application des recommandations issues des précédentes évaluations.

7. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que son groupe appréciait la présentation plus concise et plus ciblée de la documentation. Les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de personnalités évoquaient deux aspects fondamentaux de la coopération technique de la CNUCED: l'amélioration de la structure financière des ressources extrabudgétaires pour une exécution plus efficace et plus cohérente des activités, et le rôle de la CNUCED dans le contexte de la réforme de l'ONU et l'exécution d'activités au niveau des pays. Le représentant espérait un débat fructueux sur les propositions avancées par le secrétariat à cet égard. Concernant la recommandation 19, les propositions confirmaient ce qui avait été décidé dans la stratégie de coopération technique adoptée en 2003. Le représentant s'est déclaré préoccupé par le morcellement croissant et la prolifération de petits projets ayant leur propre dynamique, qui ne reflétaient pas nécessairement les principaux domaines de compétence de la CNUCED et son mandat. Trop de projets ne visaient qu'à répondre aux préoccupations des donateurs et ne correspondaient pas expressément à une véritable demande et aux priorités des bénéficiaires. On pourrait sensiblement améliorer la coopération technique de la CNUCED en mettant en place un mécanisme institutionnel garantissant que les opérations exécutées correspondaient bien aux priorités à la fois des donateurs et des bénéficiaires. Dans ce contexte, la proposition du secrétariat d'organiser des consultations avec tous les États membres sur l'assistance que chaque division envisageait de fournir dans ses principaux domaines de travail permettrait:

- a) De déterminer les exigences et les besoins réels aussi bien des donateurs que des bénéficiaires;
- b) D'évaluer dans quelle mesure les travaux de recherche et les résultats du mécanisme intergouvernemental se rattachaient aux activités de coopération technique;
- c) D'accroître la transparence et la cohérence du processus de décision concernant l'affectation de ressources extrabudgétaires à la CNUCED;
- d) De faciliter un suivi global par chaque directeur des nombreuses activités en cours au sein de chaque division, ainsi que de la coopération interdivisions le cas échéant nécessaire.

8. Le représentant espérait que les donateurs et les bénéficiaires s'entendraient sur la nécessité de réaliser des progrès notables à propos de l'établissement de fonds d'affectation thématiques. Concernant la cohérence du système et les implications pour les opérations de la CNUCED au niveau des pays, le Groupe latino-américain et caraïbe tenait surtout à ce que la CNUCED joue un rôle central dans les domaines du commerce et du développement. À cet égard, le représentant a souligné l'importance du commerce et du développement dans les stratégies nationales de développement et le rôle unique et singulier de la CNUCED. Il a jugé les propositions du secrétariat utiles et réalistes. Une participation effective de la CNUCED aux activités dans les pays devait être envisagée conjointement avec une intégration des activités de coopération technique autour de domaines thématiques. Le représentant a appelé à une répartition géographique équitable des ressources entre les régions et s'est félicité d'un certain nombre d'activités particulièrement importantes exécutées dans la région latino-américaine et caraïbe, dont le Système de gestion et d'analyse de la dette, le programme SYDONIA, le programme BIOTRADE et différentes activités exécutées au titre d'un accord passé entre la CNUCED et l'ALADI. Il a noté que le programme sur les services consultatifs en matière d'investissement avait été profitable aux pays en développement, en dépit de certaines lacunes opérationnelles, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes, et il a demandé au secrétariat d'améliorer ses travaux dans ce domaine. Le Groupe appuyait les recommandations figurant dans le rapport d'évaluation, en particulier au paragraphe 89 a). Le représentant a noté qu'un examen et une restructuration d'ensemble du programme étaient essentiels. Il s'est déclaré préoccupé par les conclusions concernant le projet Investment Gateway et a fait écho à la

demande d'un examen approfondi de ce projet, s'agissant en particulier des aspects budgétaires, afin d'améliorer les choses.

9. Le représentant de l'**Angola**, prenant la parole au nom du **Groupe des États d'Afrique**, a rappelé l'importance de l'aide que la CNUCED apportait à sa région, où le commerce représentait 65 % du produit intérieur brut. Il s'est dit satisfait de la part des ressources de coopération technique de la CNUCED qui revenait à l'Afrique. Il a souligné le rôle que jouaient les programmes interrégionaux de celle-ci en citant comme exemples les programmes concernant le transit et le transport dans les pays sans littoral. Les États d'Afrique se félicitaient des réformes visant à simplifier la structure financière de ressources extrabudgétaires, sous réserve que l'opération ne compromette pas la portée et les modalités de l'assistance technique. La CNUCED devait être plus active au niveau des pays et il fallait la soutenir dans le concours qu'elle apportait à l'initiative «Une ONU». Enfin, l'accent devait être mis sur les domaines de coopération prioritaires qu'étaient les produits de base, l'appui aux négociations commerciales multilatérales dans le contexte du Programme de Doha pour le développement, le commerce des services, le lancement de la deuxième phase du Programme commun d'assistance technique intégrée, la politique de la concurrence et l'initiative sur les biocarburants. L'intervenant a fait ressortir l'importance des normes concernant les produits et demandé l'aide de la CNUCED, par l'intermédiaire du Groupe de personnalités sur les obstacles non tarifaires constitué par le Secrétaire général. Les États d'Afrique appréciaient le rapport d'évaluation sur les services consultatifs en matière d'investissement ainsi que les avantages qu'ils avaient pu tirer de ce programme. Le secrétariat devait procéder à l'évaluation approfondie du programme concernant les produits de base.

10. Le représentant du **Portugal**, prenant la parole au nom de l'**Union européenne**, a rappelé que l'Union avait versé sous forme de contributions bilatérales de ses États membres ou par l'intermédiaire de la Commission européenne plus de 52 millions de dollars (près de 45 %) aux fonds d'affectation spéciale entre 2003 et 2006. Elle était donc le plus important des soutiens de la coopération technique. Il fallait trouver des passerelles entre les trois piliers du travail de la CNUCED et leur donner plus de cohérence. On constatait un tassement des contributions des pays en développement et des donateurs multilatéraux, en particulier le PNUD, et il fallait réfléchir aux raisons de cette régression. Pour ce qui était de la recommandation 19 du Groupe de personnalités, le mieux était de procéder à la création de quelques fonds thématiques tout

en continuant à alimenter les autres fonds d'affectation spéciale. L'Union européenne était en faveur des propositions pratiques concernant l'initiative «Une ONU» au niveau des pays, hormis l'idée de créer la charge de représentant de la CNUCED aux niveaux régional et sous-régional, qui ne semblait pas d'un bon rapport coût-efficacité. Elle estimait que l'évaluation de ses activités était la caractéristique d'une institution efficace et de qualité et cette fonction devait être à son avis renforcée à la CNUCED, avec les ressources et les capacités qui permettraient à celle-ci de l'assumer réellement et avec efficacité. L'Union était disposée à approuver les recommandations stratégiques et opérationnelles tirées de l'évaluation approfondie en vue d'aider la CNUCED à améliorer son travail et ses prestations dans un cadre intégré. Ce qu'elle faisait avec ses Examens des politiques d'investissement et Accords internationaux d'investissement était une bonne illustration des pratiques optimales mais l'Union espérait vivement une amélioration du projet de guichet rapide et du programme de bonne gouvernance dans la promotion de l'investissement. Elle invitait le secrétariat à régler les questions soulevées par le projet Investment Gateway.

11. Le représentant du **Bénin**, prenant la parole au nom des **pays les moins avancés**, a déclaré que les analyses de la CNUCED débouchaient sur des activités pratiques de coopération technique qui revêtaient une grande importance pour les pays en développement, qui s'en remettaient à la Conférence pour trouver des solutions concrètes aux problèmes de politique générale. Il a demandé le renforcement du cadre intégré et invité instamment les donateurs à augmenter leurs contributions pour permettre à la CNUCED de s'investir davantage dans ce travail. La CNUCED devait continuer à s'occuper de tous les domaines liés au commerce et à l'investissement, y compris les questions particulières soulevées par l'endettement, les migrations et la mobilisation des ressources nationales.

12. Le représentant de l'**Indonésie**, insistant sur l'importance du rôle particulier que jouait la CNUCED dans la promotion du développement, a porté un jugement positif sur les projets de coopération technique réalisés en 2006 et 2007. Pour ce qui était de la structure des ressources extrabudgétaires, il a recommandé que la CNUCED donne suite aux recommandations figurant dans le rapport au Groupe de personnalités qui tendaient à créer des fonds thématiques d'affectation spéciale couvrant les principaux domaines d'activité. En ce qui concernait enfin la cohérence d'ensemble du système des Nations Unies, en particulier le thème «Unis dans

l'action», l'Indonésie attendait avec intérêt de voir les initiatives dans lesquelles la CNUCED pourrait jouer un rôle plus volontariste au niveau des pays.

13. Le représentant du **Bangladesh** a mis en avant le rôle précieux que jouait la CNUCED grâce à sa coopération technique avec les pays en développement. En ce qui concernait la recommandation 19 du Groupe de personnalités, il attendait avec intérêt le débat que le Groupe de travail tiendrait sur sa mise en œuvre. Il convenait de rappeler au secrétariat l'existence d'un fonds d'affectation spéciale qui n'avait plus de ressources. Le Bangladesh était en faveur de la création d'un petit nombre de fonds thématiques pourvu que l'on n'abandonne ni ne restreigne l'assistance technique sous aucune de ses formes. Il tenait également à la création et à l'approvisionnement de fonds fonctionnant effectivement. Les donateurs et le secrétariat devaient être instamment priés d'éviter de créer des fonds qui n'attireraient aucune contribution. Le secrétariat méritait des remerciements pour l'assistance technique précieuse dont bénéficiaient les PMA. La CNUCED occupait une position particulière en sa qualité d'organe unique des Nations Unies chargé d'aborder de manière intégrée le commerce et le développement et de seconder les PMA dans leur effort d'intégration du commerce dans leurs plans de développement national grâce aux cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. Le Bangladesh remerciait l'équipe d'évaluation de son rapport et espérait que le Groupe de travail en prendrait le contenu en considération lorsqu'il rédigerait ses recommandations et ses observations opérationnelles.

14. La représentante de la **Chine** s'est déclarée satisfaite des activités de coopération technique de la CNUCED en 2006 et a demandé au secrétariat de continuer de prêter son concours aux pays en développement, notamment aux PMA. Elle a déclaré qu'une structure fragmentée nuisait à l'efficacité de l'emploi des ressources. À ce propos, elle espérait que l'on parviendrait à s'entendre pour donner suite à la recommandation 19. Elle s'est déclarée en faveur de la participation de la CNUCED à la réforme «Une ONU» et a demandé aux donateurs de garantir à la CNUCED un financement suffisant pour que son avenir soit assuré.

15. La représentante de la **Norvège** s'est félicitée de l'augmentation des ressources en provenance des pays en développement dont bénéficiait l'assistance technique de la CNUCED, augmentation qui était la preuve de l'utilité de cette assistance. Celle-ci devait se concentrer davantage sur l'Afrique et les PMA, qui présentaient les difficultés les plus importantes.

La Norvège soutenait l'approche par programme proposée par le secrétariat, dans laquelle elle voyait un pas dans la bonne direction, insuffisant cependant pour répondre tout à fait aux préoccupations des autorités norvégiennes, qui continuaient de recevoir des demandes individuelles de financement. Elle réviserait éventuellement le niveau de sa contribution à la CNUCED si elle ne constatait pas d'amélioration dans la gestion et la structure d'ensemble de la coopération technique. La fragmentation n'était pas seulement le résultat de la préaffectation des ressources, elle avait aussi pour cause l'absence de coopération entre les divisions. Il fallait espérer que la CNUCED regrouperait ses activités de coopération technique sous quatre ou cinq grands fonds thématiques, comme l'avait recommandé le Groupe de personnalités. Les futurs fonds thématiques seraient l'occasion d'une coopération entre divisions. La consolidation des ressources dans quelques fonds d'affectation spéciale seulement améliorerait la transparence et attirerait les donateurs dont la CNUCED devait élargir le tour de table. La Norvège notait avec satisfaction que le groupe des secteurs interinstitutions du commerce et de la production serait conduit par la CNUCED. Elle était en faveur des propositions pratiques avancées par le secrétariat pour la réforme «Une ONU», à l'exception du projet de création de la charge de représentant de la CNUCED aux niveaux régional et sous-régional.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Élection du Bureau

(point 1 de l'ordre du jour)

16. À la séance plénière d'ouverture, le 10 septembre 2007, le Groupe de travail a élu M. Mohamed Motaher Hussain (Bangladesh) président et M. Dmitry Godunov (Fédération de Russie) vice-président-rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(point 2 de l'ordre du jour)

17. À la même séance, le Groupe de travail a adopté son ordre du jour provisoire (TD/B/WP/194). Son ordre du jour se lisait par conséquent comme suit:

1. Élection du Bureau.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de coopération technique: évaluation approfondie des services consultatifs de la CNUCED en matière d'investissement.
5. Ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.
